DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **6 - (projet 5282) - Voeu contre la réforme des retraites BORNE-MACRON**

Émetteur : Cabinet du Maire

Service :

Rapporteur : Monsieur Alban BRUNEAU

EXPOSÉ

Lundi dernier, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale visant à reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, contre 62 ans actuellement, et à allonger la durée de cotisation à 43 ans en 2027 contre 42 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Pour celles et ceux qui n'auront pas pu cotiser 43 ans, l'âge de la retraite à taux plein reste fixé à 67 ans.

Après la réforme Touraine de 2014, et contre l'avis très majoritaire des Français, le gouvernement Borne-Macron persiste dans sa volonté de prolonger la durée de vie professionnelle de l'ensemble des citoyens pour économiser les 20 Milliards d'€ que le budget de la Sécurité Sociale devrait financer d'ici 2032 pour équilibrer les comptes des régimes de retraite.

Des comptes actuellement excédentaires.

Dans le même temps, il se refuse à diminuer les 160 Milliards d'€ attribués annuellement sur le budget de l'État au titre du soutien aux entreprises privées qui en reversent 80 Milliards à leurs actionnaires.

Ainsi, dans notre pays 5 fois plus riches qu'en 1981, année où il a été décidé d'avancer l'âge de la retraite à 60 ans, le gouvernement s'entête à concentrer prioritairement les financements publics vers les plus riches au détriment des salariés pourtant à l'origine des richesses produites en constante progression.

Il s'agit donc d'une réforme économiquement injustifiée et socialement nocive guidée non pas par l'intérêt général mais par une idéologie politique tournée vers la satisfaction des intérêts des plus aisés.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT

- Que les projections du Comité d'orientation des retraites (COR) ont conclu que les résultats de son rapport « ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite » ;

- Que le système actuel de retraite est parfaitement finançable, sans aucun risque pour les finances publiques sur le long terme, soit en consacrant sur le budget de la Sécurité Sociale les 20 Milliards nécessaires d'ici 10 ans, soit en augmentant les cotisations patronales pour le financement des retraites de leurs salariés ;

- Que le projet de loi actuellement déposé au Parlement conduirait à reculer le départ en retraite au-delà de « l'espérance de vie en bonne santé », actuellement de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes selon les études de la DRESS (Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) ;

- Que ce projet conduirait selon toutes les études réalisées à accroître le nombre de seniors contraints de décaler leur départ en retraite sans pouvoir exercer une activité professionnelle, en reportant sur le budget de la Sécurité Sociale le financement de leurs ressources ;

- Que les conditions pour faire valoir le droit à la retraite est une question de société soumise à approbation de la Nation, et qu'à ce titre les citoyens doivent être consultés ;

- Que la réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République ne valide pas ce projet de loi qu'il a défendu durant sa campagne, puisque sa réélection a été rendue possible par l'apport de suffrages de nombreux électeurs décidés à faire barrage à son adversaire d'extrême-droite, mais opposés à son projet de réforme des retraites ;

- Que ce projet de loi n'est pas conforme à l'intérêt des Gonfrevillais ;

- Que les Gonfrevillais majoritairement et leur Municipalité restent mobilisés pour un rétablissement de l'âge de départ en retraite dès 60 ans ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DEMANDE

- Au gouvernement de retirer son projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale et de le soumettre à la Nation sous la forme d'un référendum ;

- Aux parlementaires de s'opposer, notamment par leur vote, à ce projet de loi et de soutenir, par leur signature, l'organisation d'un référendum sur les retraites.

APPORTE

Son soutien à l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse opposées à ce projet de loi, et à l'ensemble des mobilisations engagées, à travers les mouvements

sociaux, manifestations et signature de pétition, visant à le mettre en échec.

Vote des élus